



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100643

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/09/2024 16H57 C:000045 I:41912
V/REF : DEVIS VALIDE
V/Email reçu le Mercredi 11/09/2024 à 16H57

SELON DEVIS N° 4090041

V/REF.IMM. 3275

IMMEUBLE : LE PARC DES 9 CLES
152 RUE CLAUDE BERNARD
71000 MACON

SDC LE PARC DES CLES
C/O CHAROLLOIS IMMOBILIER
1038 AV.MAL DE LATTRE DE
TASSIGNY
71000 MACON.

Feillens, le 21 Octobre 2024

Référence Marché: Tarif Cabinet Charollois

LOCALISATION : 152 RUE CLAUDE BERNARD - MACON - BAT A PARTIE COMMUNE
MR LECOMPTE 0665658890 - 0385290915
COMMANDE EBAT 6839743

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4090041 du 06/09/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme E GUERIN

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

AFFICHAGE COUPURE D'EAU
XX
REPLACEMENT DU REDUCTEUR DE PRESSION DU RDC AVEC
MODIFICATION DES RACCORDS .
REMISE EN EAU
TEST ECOULEMENT

NOTRE INTERVENTION DU 27 SEPTEMBRE 2024 : AFFICHAGE COUPURE D'EAU
NOTRE INTERVENTION DU 4 OCTOBRE 2024 A 08H30

OBSERVATIONS : DS TT Email envoyé le 06/09/24 à 17H49 _ S SYNDIC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100643

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	P.U. HT
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence		338,79
			338,79
		TOTAL H.T.	338,79
		T.V.A. a 10,00%	33,87
		TOTAL T.T.C.En EURO	372,66

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365/365

N/REF : 21/08/2024 9H11 C:000045 I:41912

V/Email reçu le Mercredi 21/08/2024 à 9H11

SDC LE PARC DES CLES
C/O CHAROLLOIS IMMOBILIER
1038 AV.MAL DE LATTRE DE
TASSIGNY
71000 MACON.

V/REF.IMM. 3275

IMMEUBLE : LE PARC DES 9 CLES
152 RUE CLAUDE BERNARD
71000 MACON

Feillens, le 06 Septembre 2024

Référence Marché: Tarif Cabinet Charollois

LOCALISATION : 152 RUE CLAUDE BERNARD - MACON - BAT A PARTIE COMMUNE

MOTIF : DEVIS SUITE A CONSTAT DU PERSONNEL

Donneur d'ordre : S SYNDIC

NATURE DU DEVIS :
Travaux de plomberie.

AFFICHAGE COUPURE D'EAU

XX

REMPLACEMENT DU REDUCTEUR DE PRESSION DU REZ DE CHAUSSE AVEC

MODIFICATION DES RACCORDS .

REMISE EN EAU

TEST ECOULEMENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux de Plomberie sanitaire	154,19	154,19



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

DEVIS N° 4090041

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Reducteur de pression	184,60	184,60
TOTAL H.T.			338,79
T.V.A. à 10,00%			33,87
TOTAL T.T.C.En EURO			372,66

Validité de l'offre : 6 mois à compter de la date d'émission.

Conditions de règlement : virement à 30 jours date de facture sauf conditions particulières convenues entre nous.

Dans l'attente de la faveur de vos ordres, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

P/LA SOCIETE

Bon pour accord le 11/09/24
Par le syndicat

CHAROLLOIS IMMOBILIER
ADMINISTRATEURS de BIENS
1038, av. Mal de Lattre de Tassigny
71000 MÂCON
Tél. 03 85 39 00 44
syndic@charollois-immo.com
www.charollois-immo.com

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : CHAROLLOIS IMMOBILIER agissant en qualité de

Prénom : syndic de la copropriété LE PARC DES NEUF CLES....

Adresse : 1038 AV. MAL DE LATTRE DE TASSIGNY....

Code postal : 71000.... Commune MACON.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

☒ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (5127.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 152 A RUE CLAUDE BERNARD..... Commune MACON..... Code postal : 71000..

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : SYNDIC.....

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☒ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MACON....., le 11/09/2024.....

Signature du client ou de son représentant :

CHAROLLOIS IMMOBILIER
ADMINISTRATEURS de BIENS
1038, av. Mal de Lattre de Tassigny
71000 MACON
Tél. 03 85 39 00 44
syndic@charollois-immo.com
www.charollois-immo.com

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.

